



Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 069-200058493-20241127-C_20241127_06-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20241127_06

DEMANDE DE SUBVENTION SDIE - BANQUE DES TERRITOIRES

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Le 27 novembre 2024 à 18 h 00, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 20 novembre 2024 s'est réuni en session ordinaire à Irigny, 7 avenue de Bezange, salle Vigier sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, Président.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Pascal DAVID, Gilbert-Luc DEVINAZ, Myriam FONTAINE, Éric PEREZ, Corinne SUBAÏ. Communes : Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), François PASTRÉ (Craponne), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Christophe DARCY (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Jean-Michel ROCHE (Sathonay-Camp), Michel PARENTY (Sathonay-Village), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Aurélie GHIRARDI (Chasselay), Anis BOUAINE (Ternay), Robert PELLARINI (Meyzieu), Michèle MUREAU (Quincieux), Robert DUMOND (Ste Foy-lès-Lyon).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Nicolas BARLA (Métropole de Lyon)
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Eric PEREZ (Métropole de Lyon)
Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay)
Julien GUIGUET (Mions) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe DARCY (Irigny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant que face à la nécessité de réussir leur transition énergétique et de maîtriser les dépenses, les collectivités locales cherchent à optimiser la gestion de leur patrimoine, sans compromettre la qualité de leurs services publics ;

Considérant que le schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) est un outil dédié à la gestion dynamique du patrimoine des collectivités permettant de définir les orientations de la politique patrimoniale. Dans un contexte de contraction budgétaire, une gestion patrimoniale rationalisée et adaptée peut présenter un gisement précieux d'économies, sans impact sur la qualité du service rendu ;

Considérant qu'une démarche SDIE représente un coût non négligeable pour les collectivités, soit plusieurs dizaines de milliers d'euros pour quelques milliers de mètres carrés de surfaces audités ;

Considérant que la Banque des Territoires s'engage aux côtés des collectivités locales pour soutenir la réalisation de SDIE, par un soutien financier ;

Considérant que le soutien de la Banque des Territoires équivaut à 20 % du montant hors taxe des missions SDIE ;

Considérant qu'en 2024 le SIGERLy a été lauréat du fonds CHÊNE 2 du programme ACTEE+ prévoyant la réalisation de 4 schémas directeurs immobiliers et énergétiques (SDIE) d'ici fin 2026, et que la Ville de Villeurbanne est candidate au fonds CHÊNE 4 du programme ACTEE+ pour la réalisation d'un SDIE pour son patrimoine d'ici fin 2026 ;

Considérant que le soutien du fonds CHÊNE vient apporter une subvention à hauteur de 60 % du montant hors taxe des missions SDIE réalisées par les bureaux d'études ;

Considérant que la Banque des Territoires peut compléter à hauteur de 20 % l'aide du fonds CHÊNE du programme ACTEE+ (60 %) ;

Considérant que l'association des aides du fonds CHÊNE du programme ACTEE+ et de la Banque des Territoires permettrait d'atteindre un soutien financier important, soit 80 % du montant hors taxe des missions SDIE ;

Considérant que le programme de subvention concerne les communes lauréates du programme CHÊNE 2, La Tour-de-Salvagny, Saint-Cyr-Au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, la commune de Villeurbanne si elle est lauréate du fonds CHÊNE 4 et une cinquième commune encore non définie ;

Considérant que les dépenses éligibles s'élèvent à 662 475,00 € et que le montant de la subvention de la Banque des Territoires s'élève à 132 465,00 €, répartis ainsi :

Communes - SDIEs	Surface (m2)	Nbre de Bâtiments	Coût SDIE (€HT)	Financement ACTEE	Financement BdT
La Tour-de-Salvagny	17 541	28	98 750,00 €	59 250,00 €	19 750,00 €
Saint Cyr-au-Mont-d'Or	14 504	24	85 175,00 €	51 105,00 €	17 035,00 €
Saint Didier-au-Mont-d'Or	9 477	11	42 550,00 €	25 530,00 €	8 510,00 €
A DÉFINIR	15 000	25	86 000,00 €	51 600,00 €	17 200,00 €
Villeurbanne	80 000 (min.)	120 (environ)	350 000,00 €	210 000,00 €	70 000,00 €
Total général du projet	136 522	208	662 475,00 €	397 485,00 €	132 495,00 €

Considérant que la durée des projets de SDIE portés par le SIGERLY et les communes peut courir jusqu'à fin 2025 ;

Considérant qu'une cinquième commune, encore non identifiée, et qu'en cas de désistement de l'une ou plusieurs communes ci-dessus, des communes pourront être sélectionnées selon les critères ci-dessous :

- Niveau de maturité du projet (commune prête à se lancer avec des ressources internes dédiées) ;
- Demande de la commune réalisée auprès du service CEP du SIGERLY avant le 31 décembre 2024 ;
- Équité de traitement entre les communes adhérentes au service CEP niveau 3.

Considérant que les communes ayant fait part de leur souhait de réaliser un SDIE, mais qui ne sont pas sélectionnées pour obtenir les financements de la présente délibération seront accompagnées elles aussi par les équipes du SIGERLY pour identifier des moyens de financements à la réalisation de SDIE ;

Considérant qu'il y a lieu de signer au préalable un contrat de financement avec la Banque des Territoires, détaillant les modalités du projet ;

Il vous est proposé de s'inscrire dans ce dispositif.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, Président

Le Comité syndical :

APPROUVE le financement par la Banque des territoires de missions de SDIEs en complément des financements du fonds CHÊNE du programme ACTEE+ ;

INSCRIRA aux budgets 2025 et suivants les recettes (article 657348 fonction 758) et les reversements (article 747888 fonction 758) les sommes correspondantes ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de financement, les annexes, et tout autre document se rapportant audit contrat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 069-200058493-20241127-C_20241127_06-DE



Nombre de délégués votants : 43 (112 voix)

Nombre de délégués avec 8 voix : 9 (72 voix) dont 2 pouvoirs

Nombre de délégués avec 2 voix : 6 (12 voix)

Nombre de délégués avec 1 voix : 28 (28 voix) dont 3 pouvoirs

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.